

La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

Bulletin mensuel d'information sur les activités de la CADE - Mai 2008 - n° 110



Débat du mois :

**« L'Afrique au cœur de l'humanisme :
tradition et modernité de la Confrérie des
Chasseurs et de la Charte du Mandé »**



enda europe

Editorial

L'Afrique et les Droits de l'Homme, hier et aujourd'hui

Au moment où la diplomatie occidentale se veut au service des Droits de l'Homme et où fait rage une controverse sur l'universalité de ceux-ci, si ce n'est dans son principe du moins dans son application, des chercheurs interrogent l'histoire pour mettre à jour, dans les courants de pensée comme dans les faits, les sources où s'alimente le corpus des Droits de l'Homme.

Dans ce concours de recherches, l'Afrique n'est pas absente et c'est tout le mérite de monsieur **Yousouf Tata Cissé**, homme d'enseignement et de recherche, à la fois sociologue et ethnologue, de s'être battu depuis plus de 40 ans pour faire connaître et enraciner la **Charte du Mandé**, proclamée en 1222 par Soundjata Keita, fondateur de l'Empire du Mali et dont l'origine est liée à la Confrérie des Chasseurs, société initiatique d'hommes qui se disent symboliquement « Enfants de Sanéné et Kontron »*.

Que dit cette charte ? Trois choses essentielles :

- ↳ d'abord, et c'est le préambule, « le Mandé fut fondé sur l'entente et la concorde, l'amour, la liberté et la fraternité », ce qui exclut toute discrimination ethnique ou raciale. Nous ne pouvons, en France, que nous sentir en affinité avec ces valeurs qui fondent notre République.
- ↳ ensuite « toute vie humaine est une vie » et mérite respect et dignité. Cela appelle vigilance et priorité à l'épanouissement de la vie dans tous les aspects.
- ↳ enfin une mobilisation sans faille contre les fléaux sociaux que sont la faim et l'esclavage qui dégradent l'image de l'Homme. Il a fallu attendre

six siècles pour abolir l'esclavage et la faim reste plus que jamais une plaie de l'humanité.

La Charte du Mandé énonce les trois choses dont doit vivre l'esprit humain :

**« voir ce qu'il a envie de voir,
dire ce qu'il a envie de dire
et faire ce qu'il a envie de faire »**

Comment ne pas voir, dans les enseignements de cette adresse « aux oreilles du monde tout entier » qu'est la Charte du Mandé, certains des principes fondateurs de la déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948 ? Il est très éclairant également de faire un parallèle avec la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples adoptée par l'OUA en juin 1981.

Mais, au-delà du texte de la Charte du Mandé, ce qui est remarquable c'est la perpétuation de ses valeurs par la Confrérie des Chasseurs, société d'initiation encore très présente dans les milieux ruraux du Mali et des pays voisins, qui met en application les préceptes de la Charte dans la vie de tous les jours, après s'être illustrée de 1212 à 1222 dans l'éradication de l'esclavage en pays mandingue.

Avec la mondialisation, d'aucuns appellent les Africains à tirer le meilleur parti de leurs ressources humaines et naturelles. Qui donc met en valeur ce qui est un objet de fierté pour l'Afrique, sa contribution propre aux droits de l'Homme ? ■

La Cade

**voir page 4*

« L'Afrique au cœur de l'humanisme : tradition et modernité de la Confrérie des Chasseurs et de la Charte du Mandé »

Le mardi 6 mai 2008, à 17h 45, à l'amphithéâtre de l'ENA à Paris, dans le cadre à la fois des manifestations autour de la Charte du Mandé et des activités de la CADE (Coordination pour l'Afrique de Demain), s'est tenue une rencontre-débat publique dont le thème était intitulé « L'Afrique au cœur de l'Humanisme : tradition et modernité de la Confrérie des Chasseurs et de la Charte du Mandé ». La rencontre a été présidée par Michel Levallois, Président de la CADE et a eu pour modérateur Jean-Louis Domergue, responsable associatif, Co-Président du comité de pilotage du projet des manifestations culturelles autour de la Charte du Mandé labellisé comme projet de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel (AEDI 2008).

La rencontre commence avec le mot de bienvenue du président de la CADE. Il exprime sa très grande joie d'accueillir dans l'enceinte de l'ENA cette rencontre autour de la Charte du Mandé. Partant du constat qu'elle est mal connue, il remercie et félicite tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette rencontre et plus particulièrement Jean-Louis Domergue et son groupe. Tout ce qui peut montrer que l'Afrique existe, et qu'elle a des valeurs, des valeurs d'avenir, et que ces valeurs sont universelles, est une bonne chose. Il remercie les organisateurs de donner sous cette forme à la fois vivante et artistique un témoignage fort de l'Afrique. C'est au 13^{ème} siècle que cette Charte est établie si tant est que l'appréciation des historiens soit exacte. C'est l'occasion pour le président de la CADE de dire qu'il a découvert cette Charte lors d'une exposition à la Bibliothèque Nationale François Mitterrand. Et c'est le professeur Elikia Mbokolo qui la présentait alors comme une contribution non européenne de la construction des Droits de l'Homme.



Au cours d'un bref exposé préliminaire, Jean-Louis Domergue, en sa qualité de modérateur de la rencontre-débat, présente l'ensemble des manifestations autour de la Charte du Mandé. Il annonce qu'il va en donner lecture avant de donner la parole aux quatre intervenants du jour. En préambule, il rappelle que cette Charte est pour beaucoup d'Européens et beaucoup de Français d'origine africaine une découverte. La faire connaître s'inscrit donc bien dans les missions de la CADE puisqu'en tant qu'association, elle a vocation d'améliorer l'image de l'Afrique dans la population en France. Et il sera intéressant d'expliquer cette Charte à travers les interventions d'un certain nombre de spécialistes africains et européens, de spécialistes et de Chasseurs venus du Mali. Ces spécialistes du Mali sont accompagnés d'un « Chantre » (qu'il ne faut pas confondre avec un « Griot », le « Chantre » étant un initié dans la Confrérie des Chasseurs) et d'une musicienne.

Les manifestations programmées autour de la Charte du Mandé se dérouleront dans des lieux aussi différents que significatifs :

- déjà dimanche 4 mai, c'était dans la bourgade de Valframbert près d'Alençon où les débats ont vu la participation de 45 personnes et l'échange a été agrémenté par l'art du Chantre et de la musicienne, sa fille qui l'accompagne;

- jeudi 8 mai, c'est au Palais des Congrès de Montreuil que les intervenants présenteront la Charte du Mandé à une population malienne (environ 300 personnes sont annoncées). Le contexte sera donc différent, mais l'objectif demeure le même, c'est-à-dire, faire connaître la Charte du Mandé ;
- samedi 10 mai, ce sera au siège du Grand Orient de France, rue Cadet à Paris : il s'agira d'examiner non seulement les valeurs véhiculées par la Charte, mais aussi d'évoquer la dimension initiatique de la Confrérie des Chasseurs. Ce sera l'occasion de confronter un certain nombre de symboliques entre la Franc-Maçonnerie, qui se définit comme société initiatique, et la Confrérie des Chasseurs, société également initiatique.

Puis le modérateur présente à l'assemblée, les différents intervenants du jour :

- ↳ **Youssouf Tata Cissé**, ethnologue du CNRS et Chasseur, auteur de nombreux ouvrages sur la question et surtout une des personnes qui a exhumé la Charte du Mandé ;
- ↳ **Amadou Tiéoulé Diarra**, enseignant de l'Université de Bamako qui dira comment la Charte du Mandé s'articule avec le droit ; donc comment cette Charte venue de très loin s'intègre dans le droit aujourd'hui ;
- ↳ **Youma Wélé Diallo**, responsable associative et « Chasseur », elle fait partie des gens qui véhiculent les valeurs de cette Charte ;
- ↳ **Bernard Dumont**, grand connaisseur du Mali, jouera le rôle de provocateur : il dira comment les valeurs de ce texte pourraient participer au développement du pays et pourraient être intégrées dans la formation des jeunes.

Comme annoncé, Jean-Louis Domergue lit la Charte du Mandé avant de donner la parole à **Youssouf Tata Cissé**.

Celui-ci remercie le public d'être venu aussi nombreux.

Les *donso* (c'est ainsi qu'on nomme les Chasseurs au Mali), ont aussi appelé cette Charte dite du Mandé *la Charte de Kurukanfuga* pour rappeler le lieu où cette Charte a été proclamée. On peut aussi qualifier cette Charte de Serment puisqu'elle accompagne le serment prêté par les Chasseurs lors de leur initiation. Cette prestation de serment se fait en prononçant les mots du texte la main posée sur la terre de telle manière que la main y laisse son empreinte.

Les *donso* ont non seulement conçu et élaboré cette Charte mais ils l'ont fait adopter et appliquer par les Malinké et ceci avec la dernière rigueur. Le but essentiel était à l'origine la libération de tous les esclaves. Par l'abolition de l'esclavage, « enfin on allait asseoir le Mandé sur les bases stables, enfin le Mandé allait connaître la prospérité, la stabilité, la tranquillité d'esprit ». Il faut considérer que

pour l'époque, c'était un véritable coup de fouet. L'orateur insiste sur les libertés ainsi acquises, notamment celle d'aller et venir et celle de penser. C'est une véritable apostrophe à l'adresse du monde tout entier. Le respect dû à l'homme et la lutte contre la tyrannie et l'arbitraire sont ainsi devenus le credo des Chasseurs.



Après la proclamation de la Charte, de véritables brigades anti-esclavagistes (Dongna Maklin-klan) ont été constituées. Dès 1212 les Chasseurs avaient entamé une lutte sans merci contre l'esclavagisme tant celui, local, qui était le

fait des potentats locaux que celui des Arabes qui venaient acheter dans la région les esclaves dont ils avaient besoin. Sous l'autorité morale et spirituelle de Soundjata Kéita, ils ont fait le siège de chaque maison du Mandé, de Bali, de Nyali, de Diakadialan, etc... et libéré les esclaves. Et à partir de 1222, c'est le Mali tout entier qui a accepté cette loi (et l'abolition de l'esclavage). Une garnison sera chargée de mettre à mort sans sommation tout individu trouvé en flagrant délit d'esclavagisme et au nom du *Nyama* dont le principe chez les Chasseurs est que « *Tout tort causé à une âme demande réparation* ». Cette devise est devenue celle de Soundjata Kéita, l'Empereur du Mali. L'orateur nous précise avoir découvert les ruines de ce cantonnement vers 1959, à l'occasion des travaux de la mise en valeur de la rive droite du Niger, jusqu'à Karatabou. L'orateur précise enfin que la datation est précise car les événements correspondaient à la période où la comète de Halley était visible dans le ciel du Mali. Selon l'Observatoire de Paris cette comète a été visible d'octobre 1222 jusqu'en mars 1223.

L'orateur s'attache ensuite à décrire le rôle d'incitatrice de la mère de Soundjata (Sogolon Kourouma) qu'il décrit comme une femme admirable. Elle avait dit à son fils : « *Mon enfant, le jour où tu auras le pouvoir, il faudra que tu interdisses l'esclavage* ». Soundjata a ainsi grandi en exil avec sa mère avec cette idée qu'il n'y a pas pire cruauté que de mettre un mors dans la bouche d'un être humain. On mesure à l'écoute de l'orateur, le poids de la mère de Soundjata et par ricochet la portée symbolique de l'expression les « *Fils de Sanènè et Kontron* ». Cette Confrérie se réclame en effet symboliquement d'une grande aïeule et d'un aïeul, Sanènè et Kontron. Le mythe auréole cette « *Mère des mères, l'amour maternel, la Mère Grande* ». Nourricière et protectrice, *Sanènè* a conçu et enfanté son garçon *Kontron* sans homme ni génie. Une des conséquences de la référence à la mère de Soundjata et à Sanènè est qu'on exige du novice, en préalable à son initiation, le consentement de sa mère (peu importe l'avis du père). Si la mère est d'accord, nul ne peut interdire l'entrée du novice dans la Confrérie des Chasseurs.

L'orateur indique qu'au Mali, à l'origine, il y avait 7 sociétés d'initiation dont le *komo* qui est aujourd'hui encore une Confrérie qui compte ; son emblème est le *konon*. L'orateur cite aussi le *koré*, qui est en quelque sorte celle du blasphème institutionnalisé (« *je vois tout, j'entends tout etc...* »).

Puis l'orateur en vint à la description des différents niveaux de l'initiation des Chasseurs ou *donso*. Le jour de l'admission, on rappelle à l'impétrant qu'un Chasseur n'est d'aucune race, qu'il n'y a pas de frontière pour les Chasseurs, que leur patrie c'est la brousse. Etre Chasseur, c'est n'avoir de mère et de père que Sanènè et Kontron, n'avoir de frères que des Chasseurs, c'est en défini-

tive affirmer l'individu contre la société dans ce qu'elle a d'arbitraire. On doit en effet combattre même son propre père, sa propre mère quand ils en viennent à manquer à la dignité humaine. Il faut absolument respecter le Serment.

Pour terminer, Youssouf Tata Cissé nous indique avoir recueilli la tradition orale de cette Charte en 1965, à une époque où il travaillait sur les cosmogonies de l'Empire du Mandé.

Le modérateur remercie Youssouf Tata Cissé et passe rapidement la parole à Amadou Tiéoulé Diarra.



Amadou Tiéoulé Diarra commence d'abord par préciser en quelle qualité il intervient : il est juriste et avocat à Bamako, marqué par un ancien disciple du professeur Youssouf Tata Cissé. Il s'intéresse à la question de la Charte, mais travaille surtout en Histoire sur la période coloniale et précisément sur les relations entre Français et indigènes de 1830 à 1946.

Le Mandé est un nom non seulement géographique mais aussi historique. Il y avait plusieurs principautés avant 1222. Il y avait bien un Empire mais tous les chefs qui se sont soumis à Soundjata Kéita sont restés chefs dans leurs fiefs. Il y avait bien un pouvoir impérial mais aussi une certaine

décentralisation, les chefs qui ont reconnu le pouvoir de Soundjata Kéita n'ayant pas été éliminés.

Au cours de son intervention, l'orateur souhaite soulever un certain nombre de questions. Il pense notamment qu'on pourrait croire que c'est un défi que les Africains lancent à l'Europe. Cette Charte serait alors comprise comme la revendication d'une tradition africaine en matière de Droits de l'Homme. L'orateur s'interroge pour aussitôt refuser d'aller « *dans cette direction* ». Si l'Afrique n'avait pas été colonisée, l'évolution aurait-elle été parallèle ?

Aujourd'hui il préfère plutôt se poser la question : quoi faire de la Charte du Mandé ? Doit-on l'inscrire dans les constitutions ? et pour faire quoi ?

Il constate que la Charte du Mandé donne matière à des comparaisons historiques et juridiques. Historiquement, il y a d'autres chartes : en Angleterre en 1215, en Amérique en 1776, en France en 1789 et en 1848. Au 13^{ème} siècle en Europe, il y avait aussi un phénomène médiéval proche : celui des franchises et des Chartes de Coutumes. Au Mali, au 13^{ème} siècle, la recherche des traditionalistes a abouti à nous dire qu'a été établie la Charte du Mandé. Est-ce un hasard ? D'après l'orateur, ce qu'il faut surtout retenir, c'est la coïncidence. Il n'y avait bien sûr pas d'écrit. Ce n'est que vers la fin du 14^{ème} et au 15^{ème} siècle, quand le pouvoir s'est islamisé, qu'il y a eu des écritures au Mali. Mais avant non. Ceci ne remet cependant pas en cause l'authenticité de la Charte. Les Griots sont les dépositaires de la tradition. Ces dépositaires avaient d'ailleurs interdiction d'écrire. Il fallait en effet éviter de faire tomber la tradition dans le domaine public. Dans les sources écrites crédibles, par exemple dans les écrits de Léon l'Africain, on ne trouve aucune évocation de la Charte du Mandé. Il en va ainsi dans plusieurs autres

sources et auteurs sur lesquels l'orateur insiste. Il remarque que, outre les Arabes auteurs de plusieurs récits de voyages, même le professeur Ki-Zerbo ne parle pas de la Charte du Mandé. Il existe cependant des écrits avec des indications de l'existence d'une forme d'administration dans l'Empire de Soundjata Kéita.

Au total, l'orateur nous invite à retenir de cette intervention qu'il y avait des libertés et qu'elles ont été restaurées une fois le Mandé libéré des esclavagistes. La Charte n'a fait que définir et instaurer des principes nouveaux. Liberté d'expression, liberté de penser, liberté de faire, liberté d'aller et venir, droit de disposer de son corps, liberté de jouir des fruits de son travail, etc... Dans la Charte du Mandé, c'est l'homme et la liberté qui occupent la première place. L'homme sans considération d'origine sociale, sans considération des contrées du Mandé. La Charte est une Déclaration de droits et en même temps un instrument politique et un instrument philosophique.

L'orateur conclue en espérant que les travaux entrepris par Youssouf Tata Cissé et d'autres ouvriront plus largement à d'autres travaux. Et il faut espérer que ces « découvertes » seront largement mises sur la place publique comme aujourd'hui.

L'orateur termine son exposé en s'interrogeant sur l'applicabilité de la Charte dans les constitutions modernes et en exprimant sa peur que certains veuillent profiter de la légitimité « traditionnelle » de la Charte du Mandé pour revenir en arrière (et prônent le retour d'une sorte de monarchie, l'Empire du Mandé). Il tient donc à exprimer son attachement à la démocratie.

Le modérateur Jean-Louis Domergue salue la clarté de l'intervention et donne la parole à Youma Wélé Diallo.

Youma Wélé Diallo indique qu'elle a suivi la Société des Chasseurs depuis 1968 et déclare



qu'elle a été initiée en 1987. En 1985, OXFAM, une ONG britannique, lui confie la mission de monter un projet de développement avec des femmes maliennes dans la région du Mandé. Puisque la Confrérie des Chasseurs vénère et respecte la femme et l'être humain en général, elle s'est dit « *pourquoi ne pas impliquer la Société des Chasseurs dans ce projet* ». Et aujourd'hui, elle peut dire que c'est grâce à cette ONG qu'elle a réussi à aller jusqu'au bout du projet. Les femmes n'avaient pas certains droits. Mais grâce à ce projet, elles ont creusé des puits, et il y a eu des micro-crédits débloqués (par exemple des fonds pour l'achat des chèvres...). L'engagement des Chasseurs auprès des femmes a entraîné un autre fait : la Société traditionnelle des jeunes s'est associée à la Société des Chasseurs pour appuyer ce projet. En tout il y a eu 44 villages impliqués.

Lorsqu'on étudie la Charte du Mandé, on retrouve l'esprit des Chasseurs qu'elle a côtoyés. Ils ont prouvé qu'ils étaient vraiment des défenseurs des biens des femmes. Ce sont eux qui ont demandé aux Chefs les meilleures terres pour les champs collectifs, ce sont eux qui aidaient pour les travaux des champs, etc...

Enfin, il y a eu une fusion des différentes associations traditionnelles des villages : on a créé une Fédération de base du Mandé qui s'appuie sur des associations traditionnelles. On retrouve l'engagement des Chasseurs du Mandé dans de nombreuses initiatives telles que :

- retrouver l'auteur d'un crime (assassinat d'une enfant)
- construction d'un pont (les Chasseurs ont payé les frais de l'étude technique)
- vols de bœufs : mobilisation de plus de 150 Chasseurs pour attraper les voleurs
- lutte contre les mutilations sexuelles

Elle termine son intervention par la question de savoir pourquoi les intellectuels africains ne s'inspirent pas de cet exemple pour un développement durable ?

Le modérateur Jean-Louis Domergue remercie l'intervenante et passe la parole à **Bernard Dumont**.



C'est donc au titre de « provocateur » que Bernard Dumont prend à son tour la parole. Il revient sur les interventions de ses prédécesseurs qui ont évoqué le passé et le présent pour bien mettre en perspective son intervention : il s'agit de parler de l'avenir. Ce qu'il résume par l'expression proverbiale « Rattacher de nouvelles cordes à l'ancienne ». On remarquera sur-

tout dans la contribution de Bernard Dumont un certain nombre de questionnements. Après avoir montré que les Chasseurs existent dans le paysage d'aujourd'hui, comme en témoigne « *La saison des pièges* » de l'auteur Seydou Badian Kouyaté.

Il relève que dans la Société des Chasseurs, il existe des mécanismes qui ont été évoqués précédemment : ceux-ci produisent des valeurs sociales. Une société « sans écriture » n'est pas une société sans histoire et, bien entendu, sans valeurs. Les valeurs de la Confrérie des Chasseurs peuvent inspirer la notion de développement ; en convainquant que le développement n'est pas seulement une question de croissance mais aussi une question de culture dans la société, une attitude de cette société face à l'existence.

Mais alors, comment donner envie de la vivre ? Réponse : l'éducation ! Mais quelle éducation ? On entre alors, d'après Bernard Dumont, dans une problématique assez complexe. Pour l'opinion courante, l'éducation c'est l'école. Il faut que la Charte du Mandé entre à l'école. Mais ce n'est pas suffisant et cela pour deux raisons :

1. le pourcentage des enfants qui entrent à l'école et qui sortent avec succès du système éducatif, n'atteint pas encore 50%, ce qui veut dire qu'au Mali, le système éducatif tel qu'il est fabriqué encore plus de 50% des enfants qui n'atteignent pas avec succès la fin de la scolarisation primaire;
2. en outre, l'école actuelle, dans laquelle enfants et jeunes sont censés se préparer à la vie en société, est conçue, organisée et surtout pratiquée pour apporter du savoir plutôt que du savoir-faire et du savoir-être, elle oriente plus vers la réussite individuelle que collective : l'esprit qui prédomine dans

cette école est assez étranger à l'esprit de la Charte du Mandé .

Il serait nécessaire que l'éducation soit un apprentissage de la vie en société. Pour cela, il existe aussi, à côté de l'école formelle, des initiatives villageoises ou communautaires, souvent inspirées de l'alphabétisation fonctionnelle, et qui sont plus proches des réalités culturelles, sociales et économiques des sociétés.

Pour terminer, l'orateur retient deux idées-forces :

- le sens et la conscience de l'histoire : il faut que chacun (il s'adresse alors à toute l'assemblée) se donne la peine de chercher à connaître l'Histoire, pour améliorer notre conscience du passé et pouvoir en tenir compte pour l'avenir ; comme dit le proverbe sénoufo : « aujourd'hui est le fils d'hier et le père de demain ».
- se souvenir que l'éducation traditionnelle était l'affaire de tous, il n'y avait pas un seul adulte qui ne se sentait pas responsable de l'éducation des jeunes.

Bernard Dumont finit son exposé par une citation du discours de Dakar... d'Aimé Césaire en 1966 : « *Le danger pour l'Afrique, c'est l'oubli d'elle-même !* »

LE DEBAT :

Relevé de quelques réponses aux nombreuses questions écrites :

Youma Wélé Diallo :

Les premières femmes qu'on a alphabétisées sont devenues des animatrices.

Amadou Tioulé Diarra :

Il y a une Charte africaine des droits de l'Homme : elle a été éta-

blie en 1981 et est entrée en vigueur en 1986. Elle existe en préambule dans pratiquement toutes les constitutions africaines.

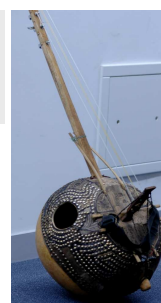


Youssouf Tata Cissé :

La Confrérie des Chasseurs recrute plus que jamais. Il y a une forte demande des jeunes, il y a une vraie volonté de se faire initier.

Il existe des concepts qui sont dans cette Charte et qui constituent une philosophie qui n'a rien à envier à la philosophie grecque antique.

La rencontre prend fin à 19h 45. Les contributions et les échanges ont été l'occasion d'aborder d'intéressants problèmes. Il est cependant évident que bien d'autres aspects à peine abordés ici le seront plus largement lors des deux autres Rencontres-débats qui vont suivre et en particulier lors de la dernière rencontre : celle programmée pour le samedi 10 mai à



l'Hôtel Cadet du Grand Orient de France. Jean-Louis Domergue remercie les intervenants présents qui se sont exprimés et les autres qui n'ont pas pu intervenir

compte tenu de la limite du temps imparti à cette Rencontre-débat. ■

Auguste Mbondé Mouangué

La Charte du Mandé

Traduction de Youssouf Tata Cissé et Jean-Louis Sagot-Duvauroux
extraite de l'ouvrage d'Aboubakar Fofana aux Editions Albin Michel (Paris, 2003)

Le Mandé fut fondé sur l'entente et la concorde, l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discriminations ethnique ni raciale au Mandé. Tel fut l'un des buts de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sanéné et Kontron font, à l'adresse des douze parties du monde, et au nom du Mandé tout entier, la proclamation suivante :

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
Toute vie humaine est une vie.
Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie,
Mais une vie n'est pas plus « ancienne »,
Plus respectable qu'une autre vie,
De même qu'une vie ne vaut pas mieux
Qu'une autre vie.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
Toute vie étant une vie,
Tout tort causé à une vie exige réparation.
Par conséquent,
Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,
Que nul ne cause du tort à son prochain,
Que nul ne martyrise son semblable.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
Que chacun veille sur son prochain,
Que chacun vénère ses géniteurs,
Que chacun vénère ses enfants,
Que chacun pourvoie aux besoins
Des membres de sa famille.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
Que chacun veille sur la terre de ses pères.
Par patrie, pays, ou terre des pères,
Il faut entendre aussi et surtout les hommes :
Car tout pays, toute terre qui verrait les
Hommes disparaître de sa surface
Connaîtrait le déclin et la désolation.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
La faim n'est pas une bonne chose,
L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose ;
Il n'y a pire calamité que ces choses-là,
Dans ce bas monde.
Tant que nous disposerons du carquois et de l'arc,
La famine ne tuera personne dans le Mandé,
Si d'aventure la famine survient.

La guerre ne détruira plus jamais de village
Pour y prélever des esclaves ;
C'est dire que nul ne placera désormais
Le mors dans la bouche de son semblable

Pour aller le vendre ;
Personne ne sera non plus battu au Mandé,
A fortiori mis à mort,
Parce qu'il est fils d'esclave.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,
« D'un mur à l'autre »,
D'une frontière à l'autre du Mandé ;
Les razzias sont bannies
A compter de ce jour au Mandé ;
Les tourments nés de ces horreurs
Disparaîtront à partir de ce jour au Mandé.
Quelle horreur que la famine !
Un affamé ignore
Toute pudeur, toute retenue.
Quelle souffrance épouvantable
Pour l'esclave et l'affamé,
Surtout lorsqu'ils ne disposent
D'aucun recours.

L'esclave est dépouillé
De sa dignité partout dans le monde.
Les gens d'autrefois nous disent :
« L'homme en tant qu'individu
Fait d'os et de chair
De moelle et de nerfs,
De peau recouverte de poils et de cheveux
Se nourrit d'aliments et de boissons ;
Mais son âme, son esprit vit de trois choses :
Voir ce qu'il a envie de voir,
Dire ce qu'il a envie de dire,
Et faire ce qu'il a envie de faire.

Si une seule de ces choses
Venait à manquer à l'âme,
Elle en souffrirait,
Et s'étiolerait sûrement. »
En conséquence, les enfants
De Sanéné et Kontron déclarent :
Chacun dispose désormais de sa
personne,
Chacun est libre de ses actes,
Dans le respect des « interdits »,
Par la loi de sa patrie.

Tel est le Serment du Mandé
A l'adresse des oreilles du monde tout entier.



Des perspectives pour les transports et l'énergie

Tout le monde considère que le développement de l'Afrique passe, entre autres facteurs, par davantage de relations techniques entre les pays : ce sont les interconnexions routières, ferroviaires et électriques. Ces infrastructures étaient l'objectif essentiel du « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » (NEPAD) lancé en 2001. Sur le terrain il y a eu peu de réalisations et les dirigeants des cinq Etats (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria, Sénégal) initiateurs du projet, en ont pris acte le 15 avril à Dakar. Ils souhaitent accélérer le processus d'intégration à l'Union Africaine pour réduire les frais.

Les chemins de fer

Depuis longtemps les multiples projets de chemins de fer sont restés sans suite, faute de financement. Des espoirs seraient-ils apparus ? En effet, le 21 mai, les ministres des transports et des infrastructures de la Communauté des Etats sahélo-sahéliens (Cen-sad, 27 pays) se sont réunis à Cotonou. Ils veulent élaborer une stratégie de financement des projets communautaires qui concernent : l'interconnexion ferroviaire entre les lignes existantes au Bénin, Burkina-Faso, Niger et Togo ; la construction d'une ligne reliant Niger, Tchad et Libye et la réalisation de la route transsaharienne Al-Kaddafi entre le Niger et la Libye en passant par le Soudan et le Mali.

La centrale d'Inga

Alors que les centrales électriques datent des années 1950 / 1960, leur entretien a été souvent défaillant et les investissements nécessaires n'ont pas été réalisés. Seulement 20 % de la population disposent de l'électricité et parfois 6 % en zone

rurale. Or il existe un gisement gigantesque en RDC : le barrage d'Inga sur le fleuve Congo, à 250 kilomètres de Kinshasa. Mais cette centrale construite dans les années 70 reste sous-exploitée. Elle fournit 1.800 mégawatts (MW), alors que la puissance pourrait, en principe, atteindre 40.000 MW en 2020. Les travaux de réhabilitation vont commencer. La Société nationale d'électricité de RDC (SNEL) est associée à une société canadienne MagEnergy, qui a déjà déboursé 30 millions de dollars. Elles vont assurer la fiabilisation de la centrale Inga II, la relier à Kinshasa, y rénover et étendre le réseau de distribution et construire une ligne vers Pointe Noire où MagIndustry, maison mère de MagEnergy, a une usine d'exploitation de magnésium. Inga rénové permettra à la capitale de disposer de 75 mégawatts contre 40 actuellement. Le projet complet, d'un coût estimé à 495 millions de dollars, sera financé par la Banque africaine de développement (un don de 58 millions de \$ a été décidé le 10 avril), la Banque mondiale, le gouvernement congolais et d'autres bailleurs de fonds. Il servira à l'interconnexion dans la Communauté de développement des pays de l'Afrique australe (SADC) et permettra à Eskom (société d'électricité d'Afrique du Sud) de valoriser les partenariats conclus avec le Mozambique, l'Ouganda, la Zambie et l'Angola.

Par ailleurs les ministres de l'énergie des 14 pays de cette Communauté régionale ont décidé en février d'étudier concrètement les dossiers de financement des projets énergétiques régionaux d'un coût de 5 milliards de \$ jusqu'en 2010 (coupe du monde de football) et de 24 milliards à l'horizon 2025.

En Afrique de l'Ouest

Le mythe « Inga » a généré ce qui est actuellement une utopie : apporter le courant, au Nord sur la côte jusqu'au Nigeria et remontant par la RCA et le Soudan vers l'Egypte ; au Sud en Afrique du Sud. Sans attendre, en Afrique de l'Ouest un projet de 200 milliards de francs CFA pour l'interconnexion entre le Burkina-Faso, le Niger, le Nigeria et le Togo, est actuellement soumis aux bailleurs de fonds. Entre Côte d'Ivoire et Mali, les travaux ont démarré. De son côté, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) envisage de proposer en octobre à Abuja un programme pour tout l'Ouest de 16 milliards de \$. Quant à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), elle a lancé en avril un programme d'urgence pour atténuer le déficit énergétique du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Guinée. Deux centrales ont été louées à Dubaï, deux autres, hydrauliques, de 200 MW au total sont prévues au Mali. Cette effervescence au niveau des Etats et des organismes régionaux intervient opportunément au moment où les institutions financières internationales s'intéressent à nouveau aux infrastructures et où les investisseurs étrangers ont besoin de relations électriques, ferroviaires et routières fiables pour que leurs installations fonctionnent bien et à moindres coûts. Internationaux et privés seraient ainsi mieux disposés à financer qu'au siècle dernier. ■

Robert Ginésy

NDLR. L'essentiel des informations utilisées dans cette page est puisé dans la revue « Marchés Tropicaux et Méditerranéens ».

« Rencontre des traditions religieuses de l'Afrique avec l'Islam, le Christianisme et la laïcité », à partir des écrits de Léopold Sédar Senghor

Suite de l'article paru dans la Lettre 108

La deuxième série d'exposés s'est penchée sur les modalités d'assimilation des religions importées.

L'anthropologue **Raphaël Ndiaye** a brillamment souligné les ressemblances mais aussi les différences entre les cosmogonies chrétienne (« La Genèse ») et africaines – dogon, bambara et sérère notamment - toutes ayant de fortes logiques internes et des potentialités propres. Chaque système baigne dans sa culture d'origine mais retrouve aussi, par ses voies propres, un mystère divin, et une sagesse alliant raison discursive et raison intuitive, telles que la pensée de Senghor les articule. Cependant, face aux différences qu'introduisent les cosmogonies africaines, notamment sur la conception de la personne humaine et la vision de l'Au-delà, la question reste pour les chrétiens africains, marqués par leurs cultures d'origine, l'exigence d'une théologie capable de penser certains aspects de ces cosmogonies dans la fidélité au message évangélique. Il s'agit dès lors de savoir si, grâce à l'ouverture offerte par le concile Vatican 2 et au-delà des seuls aspects liés à la liturgie, l'Eglise africaine sera à même d'élaborer une *théologie africaine* ou si, comme le voulait feu le Cardinal Thian-doum, elle doit s'en tenir à une réflexion africaine sur la théologie chrétienne officielle, fortement marquée de l'avis de certains par la culture occidentale. Dans cette seconde perspective, il persisterait une rupture entre la foi professée par les chrétiens africains, et certaines dimensions de leurs visions du monde, ainsi que quelques unes de leurs pratiques culturelles et culturelles issues de leurs cultures d'origine, et condamnées jusqu'ici sans rémission par l'Eglise universelle.

Prenant le relais, le **Père François Bousquet**, de l'Institut Catholique de Paris, a évoqué, à la lumière de Vatican II, la « rencontre » (plutôt que la relation) de l'Eglise avec les traditions (plutôt que religions) religieuses africaines. Plutôt que la double appartenance, c'est la « double fidélité » qui permet l'inculturation de la foi chrétienne. L'assemblée spéciale du synode des évêques sur

l'Afrique a permis de reconnaître la matrice religieuse de la culture africaine et tout ce qu'il y a en celle-ci d'humanisant. On ne parle désormais plus de « pierres d'attente » mais, à travers les influences réciproques et les emprunts aux rituels, de valeurs inestimables qui permettent, en reconnaissant que les ancêtres sont associés au Christ, d'envisager un véritable « salut cosmique ». Il ne s'agit pas là de syncrétisme mais de reconnaître enfin que la puissance de Dieu associe la verticale (transcendance) avec l'horizontale (solidarité). La matrice africaine permet le dialogue aussi bien avec le Christianisme qu'avec l'Islam (religions transculturelles). L'Africain n'a plus besoin de se renier, bien au contraire, pour accéder à la notion d'« Eglise famille », qui dépasse le sang et l'ethnie. Mais l'on commence à peine à comprendre la signification de la rencontre entre le Christ et l'Afrique.

Le Professeur **Abdoulaye Elimane Kane**, pour sa part, a exploré le soubassement animiste de l'Islam africain. La vie quotidienne africaine offre, selon lui, mille exemples d'assimilation de l'Islam. En rencontrant l'espace « morcelé » de l'Afrique, l'espace « homogène » de l'Islam rejoint une « vie » constitutive de l'humaine condition mais aussi sens ultime de toute religion. Ce sens de la vie, qui s'exprime en Afrique dans tous les rituels (aumônes, offrandes, sacrifices...), vise à l'équilibre du monde sur le plan social mais également éthique. Il n'y a pas là d'orientation contemplative, mais « un art de vivre » et une « esthétique » qui concilient, dans la solidarité, le « soi » et le groupe. Les confréries maraboutiques ont su, à côté du modèle orthodoxe, édifier un modèle imprégné de sensibilité proprement africaine. La pluralité des confréries fait obstacle à la propagation de l'islamisme. Ainsi, l'Islam ne s'oppose plus au pluralisme et aux façons multiples d'exprimer le sacré. Il y a dans cette tolérance une parenté avec le concept bergsonien de « morale ouverte » mais aussi avec le « pragmatisme » de William James. ■

A suivre dans un prochain numéro

« Les ONG : le contre pouvoir ? »

compte rendu du récent livre de Michel Doucin

Notre collègue et ami Michel Doucin, diplomate, ambassadeur pour les droits de l'Homme, qui vient d'être remplacé brutalement à ce poste, a publié récemment un ouvrage de poids, dont le titre quelque peu provocateur masque l'ampleur et la nature plus profonde du questionnement posé.

Les sept chapitres du livre balayent un champ des plus larges sur les ONG, allant des premières manifestations historiques auxquelles peut s'apparenter « la famille » (« Des ONG vieilles comme les croisades », ch. 1), aux formes les plus déployées dans la mondialisation actuelle (« Les ONG, multinationales à leur tour ? », ch.6), et aux façons de les pratiquer (« Militer dans les ONG », ch. 7). Les chapitres centraux traitent de leur rôle dans la diplomatie de l'ombre (ch.2), de leurs rapports - assez conflictuels - avec les Etats (ch.3), avec les firmes multinationales (ch.4), la presse (ch.5).

On ne saurait faire ici une présentation poussée d'un travail aussi ample et fouillé (dont une partie procède de la préparation d'une thèse), continuellement étayé sur des exemples et des références précises.

En fait, le métier même de l'auteur explique pour beaucoup la façon d'aborder et de traiter la réalité des ONG : à partir de leurs relations avec les autres acteurs de la vie internationale et de la vie intérieure des Etats. L'essentiel des témoignages et réflexions porte ainsi sur leur « légitimité », notamment en rapport avec les droits de l'Homme et sur leur place dans un jeu à acteurs multiples. En ce qui concerne les Etats en développement, Michel Doucin retient par exemple que « la ges-

tion des politiques de développement est... souvent devenue un ménage à quatre : Etats, donateurs multinationaux et bilatéraux, société civile locale et ONG internationales... ».

On retiendra surtout le souci attentif de l'auteur de suivre l'évolution même du concept d'ONG, finalement assez extraordinaire, au delà des à-coups de l'histoire. Si les familles historiques se succèdent, allant des premiers ordres caritatifs chrétiens aux « French Doctors » en passant par les bourgeoisies philanthropiques, le mutualisme, le missionnarisme etc..., elles tendent aujourd'hui à composer quelques grandes familles : les « humanitaires », « droits de l'hommes », « écologistes » et « développementalistes ». Quant à leurs principes « constructifs », ils tendent à être de plus en plus explicites et formalisés, jusqu'à être (officiellement...) adoptés par quelques entreprises multinationales « partenaires », qui en retiennent une dizaine, issus de la déclaration des droits de l'Homme ou d'organismes inter-étatiques (OIT, OCDE...).

La masse foisonnante de faits et de réflexions, puisée à la source d'une expérience assez unique, confère de fait à l'ouvrage un caractère et une qualité de « somme », qui le rendent pratiquement incontournable pour celui qui s'intéresse de près aux ONG, et pour le militant, qui entend porter chaque jour un peu plus loin son action. Son usage est par ailleurs grandement facilité par les sous-titres nombreux émaillant les paragraphes. Notons qu'on trouve en annexe une liste imposante des principales ONG citées dans l'ouvrage (près de 200, brièvement décrites) et la masse des notes et renvois (plus

de 400), regroupés par chapitre en fin d'ouvrage, qui sont autant de références précises que de sources bibliographiques.

Mais le côté le plus original et le plus précieux de l'ouvrage se retrouve sans doute dans l'interrogation sous-jacente qu'il porte, généralement trop souvent négligée au point d'être souvent évacuée et à laquelle finalement nul ne devrait se soustraire s'il veut mieux comprendre et asseoir son engagement : à quoi correspond le « phénomène ONG », à quels principes et souffles organisateurs répondent, dans nos sociétés, la permanence historique et, actuellement, un développement aussi généralisé ? Sans doute faudrait-il chercher quelques éléments de réponse du côté des grandes transformations qui marquent l'histoire et des composantes et acteurs qui y interviennent. A cet égard, dans leur explosion actuelle, les ONG pourraient apparaître comme une des composantes les plus actives et modératrices à la fois, de notre magistrale mondialisation, en marche depuis si longtemps mais qui se parachève aujourd'hui d'une façon si accélérée et non maîtrisée.

Héritières dans leurs principes et dans leur organisation autant des morales antérieures (religieuses ou laïques, notamment sur les droits de l'Homme) que des attributs et formes des transformateurs de l'histoire, les ONG seront sans doute demain, plus qu'un « contre-pouvoir à dimension multinationale », un des tenants majeurs des formes nouvellement recomposées de l'organi-



sation et de la gouvernance de nos sociétés, dont bien des structures antérieures se seront estompées ou auront disparu. Car il s'agit sans doute bien d'une véritable recomposition. Même si, et d'autant que... la logique et la force qui poussent actuellement à leur multiplication les rendent gênantes, y compris pour des membres de la propre « famille », ou au point de rencontrer des oppositions encore plus nettes (présentement au Darfour, en Chine, en Birmanie...).■

Michel Levante, pour la Cade

¹. 365 pages ; postface de Bertrand Badie ; Décembre 2007 ; Edition Toogether, essai. (www.toogezzer.com) .

Hommage à Aimé Césaire

L'UNESCO a rendu, le 25 mai, un hommage recueilli à Aimé Césaire, essentiellement en tant qu'écrivain en prose et en poésie et aussi comme philosophe de la politique. Devant une salle comble, Koïchiro Matsuura, directeur général de l'institution, le président de l'Assemblée générale, celui du Conseil exécutif, Wolé Soyinka, prix Nobel

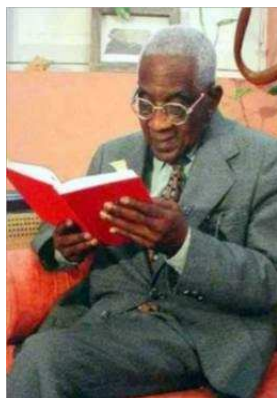


Photo Unesco

de littérature, président de la Communauté africaine de culture, se sont succédés à la tribune pour évoquer la place qu'il avait tenu dans le monde. D'autres intervenants ont lu ou déclamé des textes de Césaire, tandis que sur l'écran défilaient en boucle des phrases significatives, entre autres le proverbe africain : « je ne sais pas où je vais, mais je sais d'où je viens »... pour lui, c'était « de Gorée ».■

D. S

Billet Europe-Afrique

L'UE et les Objectifs millénaires pour le développement

Adoptés en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies les objectifs millénaires pour le développement (OMD) avaient pour but principal de diminuer de 50% la pauvreté mondiale d'ici à 2015 et renaient à cet effet 8 objectifs principaux.

A mi-parcours de l'horizon fixé et alors que les émeutes de la faim ébranlent les pays les plus démunis de l'hémisphère Sud, l'UE se préoccupe de la réalisation des OMD avant deux grands rendez-vous internationaux, celui d'Aura en septembre prochain sur l'efficacité de l'aide puis la conférence internationale de suivi sur le financement du développement en décembre.

Dans la perspective du Conseil européen de développement de juin prochain, deux sujets font l'objet d'un examen attentif.

L'aide européenne, pour la première fois en diminution en 2007, au niveau européen comme au niveau mondial.

Rappelons qu'en 2005, le Conseil européen a pris l'engagement de porter l'aide à 0,56 % du BNP en 2010 et 0,7 % en 2015, et que notre aide est aujourd'hui inférieure à 0,4 % . Au-delà de la quantité d'aide, il y a lieu également de s'intéresser à l'efficacité de l'aide qui passe par la coordination des aides entre les Etats-Membres et la Commission européenne ainsi que leur « spécialisation », selon le Code de Conduite adopté l'an dernier.

La cohérence des politiques européennes avec la politique du développement. Il convient, à cet égard, que les politiques européennes dans des domaines tels que le commerce, la sécurité, les migrations ou l'environnement prennent en compte leur impact sur le développement et les opportunités qu'elles offrent de contribuer positivement aux OMD.■

Jean-Loïc Baudet



Abonnement à *La Lettre de la CADE* :

NomPrénom.....

Adresse

Code postalVille

Courriel

Abonnement seul : 30 euros, - étudiants : 8 euros, - entreprises, collectivités locales : 150 euros. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 45 euros. Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.



A l'ENA,
2 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris,
de 17 h 45 à 19 h 45
(métro Luxembourg).

Cycle « L'Afrique des mutations silencieuses »

- Mercredi 18 juin. « La place des femmes dans les sociétés Africaines »

A l'automne, la Cade vous propose un nouveau cycle sur les

« Lieux et territoires de mobilisation des ressources futures »

- Mercredi 8 octobre : « village et ruralité »
- Mercredi 5 novembre : « quartier et citadinité »
- Mercredi 10 décembre « échanges ville - campagne »

Note : la programmation est en cours, les thèmes annoncés sont donc susceptibles d'aménagements

A Radio Aligre, FM 93.1

- Jeudi 12 juin 2008 de 8 h à 8h30 « Langues locales africaines », avec Gérard Galtier.
- Jeudi 26 juin 2008 de 8 h à 8h30 « La place des femmes dans les sociétés Africaines ».

Nos rencontres au Havre

La conférence "L'Afrique entre immobilisme et mobilité : géopolitique de l'ouverture" tenue par Benjamin Steck à l'université du Havre, le Mardi 13 mai, est téléchargeable sur le site du CRDP de Haute-Normandie : www.crdp.ac-rouen.fr/ Elle est à trouver dans la rubrique "l'Afrique en mouvement".

Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901
Président : Michel Levallois
Vice-présidents : Raymond Césaire,
Georges Courade,
Xavier de Franssu, Henri Senghor
Secrétaire général : Jean-Loïc Baudet
Trésorier : Jean-Louis Domergue

La Lettre de la CADE
Directeur de publication : Michel Levallois
Comité de rédaction : Robert Ginésy,
Michel Levallois, Philippe Mathieu,
Denyse de Saivre, Henri Senghor,
Jean Brice Simonin.
Maquette : Sara Desessard
Crédits photos R.D. : Jean Brice Simonin

La CADE : 5 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris, FR.
Tél.: 01 43 48 14 67 / Fax : 01 44 93 87 50
Courriel : endacade@wanadoo.fr
Site : www.afrique-demain.org



Annonces

Conférences et colloques

↳ **La France en Afrique : présence, coopération, opérations**, par le général E. Beth, le lundi 9 juin à 18 heures 30 (ouverture à 18 h), à l'Ecole Militaire, 21 place Joffre, 75007 Paris, amphithéâtre Foch dans le cadre des Lundis de l'IHedn. Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur le site : www.ihedn.fr à la rubrique Les Lundis de l'IHedn

↳ **La philosophie politique africaine et ses développements contemporains. Une nouvelle façon de concevoir le vivre-ensemble**, le vendredi 20 juin 2008, de 10 h à 17h30, Université de Paris 7, site des Grands Moulins.

Infos : juliette.grange@free.fr

↳ **3^{ème} Forum mondial des droits de l'homme** du 30 juin au 3 juillet 2008 à Nantes (44), cité internationale des congrès Nantes métropole. Inscription gratuite mais obligatoire demandée avant le 2 juin par courrier à la Fonderie d'événements / 3^e forum mondial des droits de l'Homme, 61 rue Jules Auffret 93500 Pantin, par télécopie au 01 4942 0707 ou sur le site : www.spidh.org

Programme indicatif :

- 30 juin : 60 ans après... L'actualité de la déclaration universelle des droits de l'Homme
- 1^{er} juillet : les droits de l'Homme entre globalisation économique et solidarité internationale,
- 2 juillet : quelle Europe pour les droits de l'Homme ? Quels droits de l'Homme pour l'Europe ?
- 3 juillet : gouvernance locale et droits de l'Homme : une effectivité à portée des citoyens

La Cade avait organisé une table ronde en 2006 mais elle ne peut participer cette fois-ci.

Manifestations

↳ **Quinzaine de l'Enfant Africain**. Quand la Diaspora se mobilise pour l'éducation des enfants en Afrique. Du 30 mai au 15 juin 2008. Infos : 06 17 20 71 05
Programme : www.lenfant-africain.org
www.avenir-nepad.org / <http://iday.skynetblogs.be/>

Livres

↳ « **La Chinafrique** » de S. Michel et M. Beuret, aux éditions Grasset sur un sujet proche de celui de notre rencontre-débat du 21 mai (CR de la rencontre dans la prochaine Lettre)

Expositions

↳ **Art d'Afrique et d'Océanie, Chefs-d'œuvre de la collection Barbier-Mueller**

Musée Jacquemart-André, du 19 mars 2008 au 24 août 2008,
158, bd Haussmann
75008 Paris
Tél. : 01 45 62 11 59 / Fax : 01 45 62 16 36
message@musee-jacquemart-andre.com

